

# CHATEAUNEUF DE GADAGNE

## Bulletin Municipal

N° 63 - Mai 2014 Directeur de Publication : P. Molland - Comité de rédaction : C. Germain - A. Cangélosi - Etienne Klein - Imprimerie De Rudder

### L'ELECTION D'UN MAIRE : *une longue et belle histoire...*

Lors du scrutin du 23 mars dernier, les électeurs de Châteauneuf de Gadagne ont élu leur 35<sup>e</sup> Conseil Municipal, depuis l'instauration de cette assemblée dans sa forme actuelle. Partant, ils ont également permis l'élection du 35<sup>e</sup> successeur de **Laurent Eyssartel** qui fut le premier d'entre eux, le 19 octobre 1870\*.



Le nouveau Conseil Municipal

La fonction de Premier Magistrat a connu bien des vicissitudes, et si la commune en tant que telle remonte au XI<sup>e</sup> siècle, **le maire** ne fait son apparition qu'au siècle suivant. Selon les lieux, on l'appellera d'ailleurs **pair, échevin, conseiller** ou encore **maior**. Ce dernier terme (à l'origine du mot maire) était utilisé pour désigner celui qui administrait le village pour le compte du seigneur.

A partir de la Révolution, les maires sont élus au suffrage direct par les citoyens actifs de la commune payant une contribution. Puis, la mise en place de municipalités cantonales conduit à l'élection d'**agents municipaux** qui participent à l'administration de ces assemblées.

Le Consulat revient sur l'élection du maire, nommé dès lors par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, et par le Premier Consul pour les autres, et la loi municipale établit de manière pérenne l'appellation de **maire**, en lieu et place de celle d'agent municipal. À compter de 1801, le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Il exercera ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

C'est la Restauration qui institue la **nomination des maires** (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites). Les **conseillers municipaux** sont, quant à eux, **élus** pour six ans.

Les dispositions prises fin 1870, prévoient que les maires seront élus par le conseil municipal, et c'est enfin, en 1884, qu'une loi sur l'organisation municipale (*encore en vigueur aujourd'hui*) est promulguée : elle régit **le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal**, quelle que soit l'importance de la commune (sauf Paris). Elle fixe le mandat à quatre ans, **durée qui sera portée à 6 ans** en 1929. Il y a donc 85 ans que les communes vivent sous le même régime électoral.

\* Pour être exact, le premier maire (non élu) fut **Joseph Delacour** en 1790. Mais il occupait un **office** c'est-à-dire une charge consentie par le seigneur).

Alphonse CANGELOSI  
Conseiller Municipal



### AGENDA DE MAI



8	MAIRIE - Cérémonie au Monument aux Morts SPORTING CLUB - Brocante
10	TENNIS Championn. doubles filles PIMPRENELLES Après-midi au jardin
14	LA STRADA - My Sweet Pepperland
15	F. PLACE - Ateliers et Lecture MEDIATHEQUE Le secret d'Orbae
16	F. PLACE - Ateliers et Conférence AVEC - La croisière en chansons
17	TENNIS - Challenge des Jeunes MEDIATHEQUE Vente de livres...
18	ECOLE P. GOUJON - Vide grenier LE SELRIT - 3e Donnante FOYER RURAL Randonnée
20	NOMADE(S) - Intérieur nuit
21	MEDIATHEQUE Petites histoires...
24	TENNIS - Circuit des Lutins FOYER RURAL Rock en Stock
31	ANIMOTHEQUE - Rallye photo

### CEREMONIE DU 8 MAI



La traditionnelle commémoration du 8 Mai se déroulera au Monument aux Morts à 11h30. La population du village est invitée à s'y associer.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

*Tous les membres du nouveau Conseil municipal étaient présents.*

## Election du Maire

La séance a été présidée par M. Alphonse CANGELOSI, doyen du conseil municipal, conformément à l'article L 2122-8. Un secrétaire et des assesseurs ont été désignés au sein du Conseil Municipal. Il a été ensuite procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Pierre MOLLAND a été élu Maire par 20 voix pour et 3 bulletins nuls.

## Election des Adjointes

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer au maximum d'un nombre d'adjointes correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjointes au maire. Le Conseil a procédé à leur élection au scrutin secret de liste et à la majorité absolue, par 20 voix pour et 3 bulletins nuls.

## Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Le Conseil a délégué au maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans le souci de faciliter la gestion communale et de lui donner plus de souplesse. Ces délégations, votées pour toute la durée du mandat sont les suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° Fixer, **dans les limites déterminées par le conseil municipal\***, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

*\*La délégation au maire est limitée à la fixation de l'évolution annuelle, après soumission aux commissions compétentes, de tous les droits précités, leur création demeurant de la compétence du Conseil Municipal.*

3° Procéder, **dans les limites fixées par le Conseil Municipal\***, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements budgétés, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services muni-cipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° Fixer, dans les limites de l'estimation des Domaines, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues par ce même code **dans les conditions que fixe le Conseil Municipal\*** ;

*\*Au titre de cette délégation, le maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des secteurs suivants*

- zones urbaines : zones U,

- zones d'urbanisation future : zones AU

*La délégation de l'exercice du droit de préemption (Etat, collectivité locale, établissement public ou concessionnaire d'une opération d'aménagement) sera également déléguée au Maire.*

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans les cas définis par le Conseil Municipal \*** ;

*\*La délégation au maire vaudra tant en défense qu'en demande. Cette délégation est consentie devant toutes les juridictions, dans tous les domaines de gestion de la commune relevant du 1er degré et/ou en appel et/ou dans le cadre d'un pourvoi en cassation et l'autorise à faire appel à l'avocat de son choix en tant que de besoin*

17° Régler les conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux dans la limite de 3000 € ;

18° Signer la convention prévue par le code de l'urbanisme précisant les

conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base **d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal\*** ;

*\*Cette délégation au Maire vaudra pour les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 €.*

20° Exercer, au nom de la commune et **dans les conditions fixées par le Conseil Municipal\***, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme

*\*La délégation au maire s'exercera sous réserve d'une délibération motivée du conseil municipal délimitant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux*

21° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Cette délibération a été approuvée par 20 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

## Indemnités du Maire et des Adjointes

Le calcul des indemnités de fonction des membres des conseils municipaux est fixé en application du code général de collectivités territoriales (art.L.2123-20 et suivantes). L'enveloppe globale mensuelle théorique maximale prévue par la loi est constituée comme suit :

*Pour le Maire :*

Taux maximal : **43 %** de l'indice 1015

*Pour les Adjointes et par adjoint*

Taux maximal : **16, 5%** de l'indice 1015

Le Conseil peut décider de l'attribution d'une indemnité à un conseiller municipal **dans le respect de l'enveloppe maximale attribuable au Maire et aux adjointes.**

Le Conseil Municipal déterminera le montant des indemnités du Maire, des six Adjointes et, le cas échéant d'un (ou plusieurs) conseiller municipal dans le respect des plafonds fixés par le code général de collectivités territoriales.

\*\*\*\*\*

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 28 avril à 18h30**

# INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Date limite de remise des articles : le 20 du mois

## Numéros Utiles

Pharmacie de garde : Resogarde 3237

Médecins de garde : 04 90 23 16 16

Infirmières

Mme DEMEURE-LAURENT

Cabinet 04 90 22 50 97

Domicile 04 90 83 97 14

Portable 06 12 13 62 36

Mme RABBIA-LAUTIER 06 87 55 8014

Mme LANZALAVI 06 84 53 62 22

## Autres Numéros

Police / Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

SOS Amitié 05 63 54 20 20

Electricité 0 810 33 35 84

Gaz 0 810 89 39 00

Centre Antipoison 05 61 77 74 47

## EMPLOI DU FEU (2)

### Brûlage des déchets verts

Le brûlage des **déchets verts ménagers** contribue fortement à l'émission polluante de particules en suspension, du fait d'une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. Il est à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé, et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et particules, qui sont porteuses de composés cancérigènes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il est en conséquence interdit de brûler à l'air libre les déchets dits verts, produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises, et notamment les produits issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes ou de débroussaillage, et ce quelle que soit la période de l'année.

Il convient donc d'attendre que ces déchets aient suffisamment séché avant de les brûler. Une autre solution consiste à les porter à la déchetterie et, le cas échéant, à les faire brûler lors des journées prévues à cet effet (les prochaines étant prévues les samedis 3, 10 et 17 mai).

**Nous appelons nos concitoyens à respecter cette interdiction permanente.**

(NB. Les déchets verts agricoles directement liés à une exploitation agricole ou d'élevage, ne sont pas en tant que tels concernés par ce règlement).

## LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers Municipaux		Conseillers Communautaires	
LISTE MOLLAND	MOLLAND Pierre - Maire	MOLLAND Pierre (1er Vice-Président de la CC)	
	AUBERT Valérie	AUBERT Valérie	
	KLEIN Etienne	KLEIN Etienne	
	SUAU Corinne	SUAU Corinne	
	PELISSIER Michel	PELISSIER Michel (8e Vice-Président de la CC)	
	FABRE Marielle	CHAMBARLHAC Liliane	
	CAZES Jean-Michel	CANGELOSI Alphonse	
	CHAMBARLHAC Liliane	HUGUES Adeline	
	CANGELOSI Alphonse	GEREN Philippe	
	HUGUES Adeline	<b>Adjoints au Maire</b>	
	GEREN Philippe	1. KLEIN Etienne Culture, communication, affaires générales	
	LUCIANI-BEAUMONT Sandrine	2. AUBERT Valérie Fêtes, cérémonies, vie associative	
	AIMADIEU Franck	3. PELISSIER Michel Patrimoine bâti, sécurité, police municipale	
	VAUTRIN Martine	4. SUAU Corinne Solidarité, affaires sociale, personnes âgées, insertion, handicap,	
MAUSSAN Thierry	5. CAZES Jean-Michel Urbanisme, habitat, aménagement, voirie, espaces publics, réseaux		
CHANSEL Hélène	6. FABRE Marielle Petite enfance, enfance, affaires scolaires		
GERMAIN Claude	<b>Délégations</b>		
BERTRAND Laurence	CANGELOSI Alphonse Communication - Bulletin Municipal		
POYNARD Stephan	GERMAIN Claude Manifestations municipales		
BARTOLO Amélie	CHAMBARLHAC Liliane Bailleurs sociaux, aide sociale		
LISTE JAULENT	JAULENT Nadine		
	TRIVES Laurent		
LISTE VILMER	VILMER Jean-Paul		

## Lutte contre le chancre coloré du platane

Dans le cadre de la lutte contre le **chancre coloré du platane**, un contrôle de l'état sanitaire des platanes de la commune a été réalisé par la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Vaucluse) sous le contrôle du SRAL (Service régional de l'alimentation - Provence-Alpes- Cote d'Azur).

**La lutte contre le chancre coloré est une mesure obligatoire et règlementée.**

Un arrêté préfectoral prescrit les moyens de lutte qui consistent à abattre et dévitaliser les platanes contaminés et leurs voisins immédiats et dessoucher chaque fois que possible.

Notre commune est malheureusement concernée par cette mesure et conformément à l'arrêté préfectoral W SI 2011-08-29-0050-DDP du 28/08/2011, nous sommes contraint de procéder à l'abattage des trois platanes, route du Thor, devant les commerces.

Ces arbres seront remplacés à l'automne. Il reste à en définir l'essence.

# Châteauneuf de Gada

## SEANCE INAUGURALE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL : DISCOURS DU DOYEN D'AGE

Mesdames, Messieurs,  
Mes chers concitoyens,

C'est avec beaucoup d'émotion que j'ouvre la première séance du nouveau Conseil Municipal, au cours de laquelle nous allons procéder à l'élection de notre maire. L'honneur qui m'échoit d'être le président, me revient en tant que **doyen d'âge** de ce nouveau Conseil.

Je voudrais avant toute chose, inscrire cette séance inaugurale dans les principes de la tradition républicaine. Et à cet effet, **saluer le Conseil Municipal sortant** - mesdames et messieurs les conseillers, mesdames et messieurs les adjoints et monsieur le maire Pierre Molland - pour le sérieux avec lequel ils ont assumé leur fonction d'édiles municipaux, et pour le travail accompli dans l'exercice de leur mandat. Ils ont contribué à embellir notre village et à améliorer la vie de nos concitoyens.

Et je ne peux pas ne pas avoir une pensée émue pour l'un d'entre eux qui nous a quitté bien trop tôt au cours du dernier mandat et dont la mémoire est gravée dans nos coeurs : je veux bien sûr parler d'**Albert Joffre**, notre ami.

Je tiens également à exprimer des remerciements à celles et ceux du Conseil sortant, qui pour des raisons toutes compréhensibles, n'ont pas souhaité le renouvellement de leur mandat. Ils ont laissé la place à de nouveaux entrants, qui assurent un nécessaire renouvellement, dans le respect d'une parfaite parité hommes-femmes, jeunes et moins jeunes.

La nouvelle équipe motivée et encouragée par le vote de la population, riche de la diversité de ses membres, présente les atouts nécessaires pour accomplir six ans de travail soutenus et performants, et faire progresser la vie de ce village que nous aimons tous.

Je suis particulièrement heureux d'accueillir tous ceux qui étaient déjà là lors du précédent mandat, et veux rendre hommage au dévouement renouvelé dont ils font preuve au service de leurs concitoyens, en poursuivant ainsi leur action.

La démocratie s'est exprimée, selon de nouvelles règles qui ont permis à des candidats d'autres listes d'être élus, et ils auront, bien évidemment, toute leur place dans le nouveau Conseil. Je félicite

sans distinction, pour leur engagement, **tous les nouveaux qui entrent au Conseil** pour la première fois, et leur souhaite d'apporter le nouvel élan vers encore plus de progrès pour notre beau village.

Je formule le vœu que le climat de respect mutuel, d'écoute réciproque, de sérénité dans les échanges et d'efficacité dans les décisions, qui a été celui des derniers mandats, perdure.

La chance que j'ai d'avoir appartenu au Conseil Municipal depuis un quart de siècle, me permet de témoigner de la façon à la fois objective et responsable, avec laquelle **Pierre Molland** a mené l'action municipale, chacun ayant toute liberté pour s'exprimer, et assuré d'être écouté par le maire. Mais ce dernier a su prendre les responsabilités que lui conférait sa fonction, et décider en les assumant pleinement, sans démagogie, dans l'unique considération de l'intérêt général.

**Il s'agit donc désormais de se mettre au travail**, en n'oubliant jamais que vous, mesdames et messieurs qui siégerez, avez pour mission tout simplement d'aider à résoudre, non pas vos propres soucis, mais ceux des autres. Élus, vous êtes au service du public, **jamais** des ambitions personnelles ou des intérêts privés.

C'est dans cet esprit, que l'action a été menée durant le mandat qui vient de s'achever. Et je voudrais, à cet égard, rappeler que les élus ont fait preuve d'une **assiduité sans faille** lors des séances du Conseil Municipal - ce qui est exceptionnel dans le Vaucluse.

Je ne saurais de même, à ce stade, manquer l'occasion d'exprimer les plus sincères remerciements à tout le **personnel communal**, qui a contribué pleinement à la bonne image que donne notre cité.

L'action menée l'a été avec le souci constant d'une **gestion rigoureuse et avec une augmentation raisonnable de la fiscalité** locale puisque, je vous le rappelle, Châteauneuf de Gagne fait partie des communes dont les taxes locales sont les moins élevées de Vaucluse.

L'endettement a également été réduit, sans négliger pour autant la politique d'équipement et d'investissement.

Le Conseil précédent laisse donc une **situation financière très saine**, avec un endettement maîtrisé. Cette qualité de la gestion restera la règle d'or du nouveau mandat en même temps que celle d'une constante préoccupation de la qualité du cadre de vie.

Tout est-il parfait ? Sans doute pas, et s'il reste encore un axe à améliorer, c'est d'être encore plus **à l'écoute de la population**, et pour cela, expliquer les choix, orientations ou projets envisagés, créer des commissions extra-municipales et opérer par des contacts encore plus étroits avec les associations - à leur demande ou à l'initiative des élus - sachant cependant que l'écoute doit être réciproque, sachant aussi que les concertations ne s'analysent pas comme une cogestion, et que le décideur final doit rester celui auquel le pouvoir de décider a été légalement confié, et qui doit donc en assumer la responsabilité.

Un bon moyen d'avoir l'énergie nécessaire pour cela, est de « travailler dur », individuellement ou en équipe, dans un **climat de solidarité et d'amitié**, comme ce fut le cas des Conseils précédents.

Pour terminer mon allocution, je voudrais dire à chacune et à chacun d'entre vous, qu'être élu est une mission souvent très difficile, mais qui apporte beaucoup de satisfaction. Pour la mener à bien, il ne faudra jamais oublier que **la première des attitudes est d'être toujours près des gens et surtout de les aimer**.

En paraphrasant le sociologue Edgar Morin, je dirai que l'horizon qui se profile en ce printemps 2014 pour notre village, ce n'est pas pour en faire **la meilleure des villes**, mais pour en faire **une ville meilleure**.

Voilà ce que je voulais exprimer à l'aube de la nouvelle page d'histoire qui s'ouvre pour notre commune, en laissant le dernier mot à notre ami **Jean Chapon**, qui écrivait dans un poème :

**Gagne est un trésor  
naturel et humain,  
Nous le préserverons  
aujourd'hui pour demain.**

**Alphonse CANGELOSI**  
Doyen du nouveau Conseil Municipal

# gne, village provençal

## CENTENAIRE DE LA MORT DE FREDERIC MISTRAL

Le centenaire de la mort de Frédéric Mistral sera célébré tout au long de l'année. Notre commune, *berceau du Félibrige*, avait le devoir de s'y associer, et la mémoire du grand écrivain, a été honorée par l'inscription "**Óumage au Mèstre Frederi Mistral**" sur la *Font di Felibre*, au milieu de celle des poètes castelnovins.



Laura Martelli lisant un extrait de *Mirèio*

M. le Maire a dévoilé cette inscription devant une assistance nombreuse, qui a voulu marquer par sa présence sa reconnaissance au *Mèstre*, sans qui "*il n'y aurait pas eu de renaissance de la langue provençale, il n'y aurait pas eu le chef-d'oeuvre de la poésie d'Oc : Mirèio, il n'y aurait pas eu le seul Prix Nobel de littérature pour une oeuvre en langue régionale, il n'y aurait pas le fabuleux dictionnaire provençal-français Lou Tresor dóu Felibrige, il n'y aurait pas le Museon arlaten, l'un des tous premiers musées d'ethnographie régionale, il n'y aurait pas eu le Félibrige, premier garant, depuis 1854, de la protection de la langue, des us et coutumes de la Provence.*

*Sans Frédéric Mistral, que serait devenue notre culture du Midi ?*"



Les élèves de Saint-Charles en compagnie de Pierre Molland, Bernadette Juillan et Pierre Courbet au moment d'entonner la *Coupo Santo*.

## Processionnaire du pin, à chaque période de l'année une solution de lutte

En ce début de printemps, il n'est pas rare de croiser une procession de **chenilles processionnaires du pin**, *Thaumetopoea pityocampa*. Si cette espèce existe de longue date dans la région méditerranéenne, les populations se développent, probablement du fait du réchauffement climatique. Ces chenilles affaiblissent les pins (certains pouvant mourir peu à peu), mais elles posent surtout un problème de santé publique, car leurs poils sont très *allergisants et urticants*. En zone urbanisée où les traitements insecticides massifs ne sont pas possibles, lutter contre ces populations d'insectes est l'affaire de tous.



Chenille et nid



Une équipe de l'INRA d'Avignon, ainsi que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) s'est penchée sur ce problème et sur la stratégie de lutte la plus efficace en milieu urbain. Son avis préconise la combinaison de méthodes préventives et curatives, à déployer tout au long du cycle de vie de l'insecte, qui est *chenille* en hiver et *papillon* en été. Outre un choix judicieux des essences d'arbres à planter (qui est une stratégie à long terme), une lutte efficace peut s'appuyer sur quatre principes complémentaires :

- **Lutte mécanique** (en fait manuelle) en prélevant les pontes et **les nids** d'hiver pour les détruire. Attention toutefois à s'équiper de protections pour éviter les irritations lors du retrait des nids.
- **Piégeage des chenilles avec des écopièges** constitués de **colliers** à placer autour des troncs de pins. Ils interceptent les processions de chenilles avant qu'elles ne quittent l'arbre. C'est donc en *février-mars-avril* que ces écopièges sont efficaces.
- **Piégeage des papillons mâles** en utilisant des pièges à **phéromones** de synthèse. Le piégeage d'adultes en masse, pendant la *période de vol de juin à septembre*, permet de réduire les accouplements et donc les pontes. Plusieurs types de pièges existent (*Mastrap L*, type « entonnoir », *Trampa G*, *Procerex*, *Delta*) et peuvent être trouvés dans les jardineries ou sur internet.



Mastrap L



Phéromones



Collier

- **Lutte biologique** en posant des **nichoirs à mésanges** (orifice de diamètre 32 mm) *au début de l'automne*, avant que les mésanges ne cherchent un territoire pour s'établir. Les mésanges étant des prédatrices des chenilles, elles pourront réduire le nombre d'insectes.

Aucune méthode ne peut résoudre à elle seule le problème épidémique engendré par les processionnaires du pin, mais l'utilisation simultanée de ces différents principes, à une échelle spatiale pertinente, peut permettre de contrôler nettement les populations.

*Pour ce qui la concerne, la commune installera ces pièges sur les espaces publics dès le mois de juillet. Elle invite les particuliers confrontés à ces chenilles à en faire de même.*

# Nomade(s)



Intérieur nuit (Cirque)

Mardi 20 mai à 20h30 l'Arbousière  
Jean-Baptiste André / Association W.

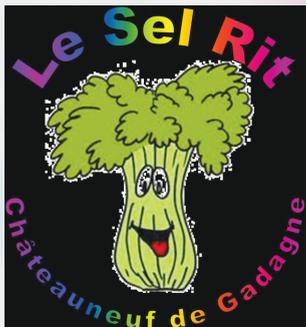
À travers cette première oeuvre, novatrice et pleine d'humour, nourrie par plusieurs disciplines artistiques, Jean-Baptiste André explore les limites physiques du corps, questionne l'équilibre précaire et intime de chacun, en réussissant le prodige de faire passer la virtuosité pour une évidence.

Tarifs plein : 13€ / réduit 11€ / pécou 10€ / pécou jeune 8€ / Minima sociaux : 3€  
Réservations conseillées sur  
[theatredecavillon.com](http://theatredecavillon.com) ou 04 90 78 64 64

## ANIMOTHÈQUE

A l'occasion de la fête mondiale du jeu, l'association l'Animothèque organise un rallye photo à Châteauneuf de Gadagne, samedi 31 mai, de 15h à 17h.

Gratuite et destinée à tous, cette sortie a pour but d'appréhender la photo de façon ludique, de mieux connaître le village et de passer un bon moment entre participants. Il vous faudra simplement penser à apporter votre appareil photo numérique. Réservation préalable sur [animotheque@netcourrier.com](mailto:animotheque@netcourrier.com)



Le Selrit organise sa 3<sup>ème</sup> dondante le dimanche 18 mai de 10h à 12h30, salle Anfos Tavan. C'est un espace de gratuité, ouvert à tous les habitants du village.

Il permet à chacun de donner les objets dont il n'a plus l'utilité et/ou prendre sans contrepartie ceux qui l'intéresse, parmi ceux proposés par les autres participants. Animations et jeux pour adultes et enfants, coin café/thé. Apéro partagé en fin de dondante puis chacun repart avec ses objets qui n'ont pas trouvé preneur.

Venez nombreux partager avec nous ce moment de rencontre et de convivialité.

Plus d'information sur notre site :  
[leselrit.jimdo.com](http://leselrit.jimdo.com)



Judi 15 - à l'école P. Goujon, ateliers  
- aux Pénitents, lecture et projection  
Vendredi 16 - à l'école P. Goujon, ateliers  
- salle J. Garcin, conférence (entrée dans une oeuvre exigeante qui forme la curiosité)

## ESCOLO DE FONT-SEGUGNO

La Vihado du 28 Mars a connu son succès habituel. 200 personnes ont assisté à cette manifestation provençale. Merci aux enfants, à la chorale et à tous les intervenants. A noter, par ailleurs, la participation de la Chorale au concert donné en faveur de Rétina.

L'Escolo envisage une sortie courant mai à Sérignan, à l'Harmas Henri Fabre.

La Santo Estello aura lieu à Aigues Mortes du 6 au 9 Juin.

VIDE GRENIER  
PIERRE GOLSON  
DIMANCHE 18 MAI A PARTIR DE 8 H  
STADE PAUL MILLE  
PLATEAU CAMPEAU  
RESERVATIONS :  
[videgreniergoujon@gmail.com](mailto:videgreniergoujon@gmail.com)  
04 90 22 42 03 (heures d'école)  
CHATEAUNEUF DE GADAGNE  
AD TRAITÉ DE LA CLASSE VERTE CEZ CHS  
QUINTE & PETITE RESTAURATION SUR PLACE

## LI BON VIVÈNT

Les mardis 13 et 27 mai : jeux de société à 15 h salle Anfos Tavan

Une somme de 1 036 € a été versée à Rétina France grâce aux dons et aux spectateurs ayant assisté au concert du 13 avril donné par quatre chorales.

N'oubliez pas de vous inscrire pour :

la journée champêtre à Velleron du 1<sup>er</sup> juin (Agneau à la broche). Adhérents : 25€, non adhérents : 30€.

la sortie du 28 juin au Domaine des Mylords à Tarascon avec spectacle équestre (63€).

Contact : Eliane Rolland : 06 30 63 63 54

Hervé Hugues : 06 71 52 71 96

[asslbv@laposte.net](mailto:asslbv@laposte.net)

## Plateforme d'Accompagnement

La maladie d'Alzheimer  
une aide pour les familles

Dans le cadre des Dispositifs Alzheimer, la Plateforme d'Accompagnement et de Répit de L'Isle sur la Sorgue propose, en direction des familles et des proches de personnes atteintes de la maladie, mardi 13 mai :

Comment réagir face à un comportement d'opposition, d'agressivité, à une fugue et à une déambulation ?

De 14h30 à 16h30 au restaurant Le Pescador – Partage des Eaux – L'Isle sur la Sorgue

Infos et inscription au 04 90 21 36 03.

## SPORTING CLUB

**Disparition.** C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de l'ancien Président du SC Gadagnien, Pierre Massoleni. En fonction jusqu'en 1977, il a œuvré avec beaucoup d'énergie à l'avènement sportif du SCG et au développement d'une école de football pour les jeunes du village. Il a légué au club de nombreuses valeurs «promouvoir le sport et l'amitié dans la jeunesse de notre village» écrivait-il en 1972. Nous nous souviendrons avec émotion de ce dirigeant dévoué et exprimons toutes nos condoléances à sa famille.

**Tournoi des jeunes (19-20 avril).** Le Sporting a organisé à Pâques un tournoi des jeunes, réunissant les catégories de U6-7 à U12-13 et U14-15 à U16-17.

**Manifestation à venir :** Le Sporting organise le 8 mai de 7 à 17 heures, à la Galère, un vide grenier. Les exposants pourront s'installer à partir de 6 heures du matin sur des emplacements dédiés (6x5 m - 10 €). Il n'y a pas de système de réservation. Sur place, le club proposera un service de restauration et buvette et une tombola dotée de nombreux lots (dont 1 tablette).

**Compétitions sportives.** L'équipe senior 1 est en lice pour la 1<sup>ère</sup> place du championnat de PHB et une accession en PHA. L'équipe réserve (Promotion de 1<sup>ère</sup> Division) peut prétendre à la 2<sup>ème</sup> place du classement.



Pour encourager les couleurs de votre club, ne manquez pas les 2 prochaines matches des Bleus et Or à domicile. Aujourd'hui plus que jamais, doit résonner le cri lancé par le Président Massoleni en 1972, évoquant « (...) le trop petit nombre de spectateurs et donc de supporters qui encouragent nos équipes du bord des touches... Car ce qui manque le plus à tous nos jeunes, ce sont les encouragements inconditionnels, qui devraient, s'ils étaient là, porter nos couleurs au sommet de la vague. Espérons que cet appel sera entendu, et que bientôt tous ensemble, nous crierons Allez Gadagne». Nul doute que tous les Castelnovins sauront se déplacer au stade, en écho à ce vibrant plaidoyer.

## VIE PAROISSIALE

Messes

Judi 29 Mai à 10 h, Ascension. et Profession de foi.

Dimanche 1<sup>er</sup> Juin à 10 h, 1<sup>ère</sup> Communion.

Samedi 7 Juin à 18 h, Confirmation à Cavillon en l'église Ste Bernadette.

Dimanche 8 Juin à 10 h, Pentecôte.

## ASSOCIATION AVEC

Association A. V. E. C. Atelier Vocal Expression du Chant



L'association **AVEC** vous propose son spectacle *La croisière en chansons* : 1h30 de bonheur dans une ambiance conviviale!

Accompagnés par des musiciens, les élèves de Michel Rodriguez vous feront voyager à travers les plus belles chansons, du Port d'Amsterdam à Belle Ile en mer... Vous pourrez apprécier les joies du voyage en chansons.

Entrée 8 € et gratuite pour les enfants de moins de 10 ans (possibilité de restauration sur place)

Rens. : 06.03.13.59.02 Michel Rodriguez.

## COMITE DES FETES

Lors de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes tenue mi-avril, la Présidente a rappelé, dans son rapport moral, les manifestations organisées en 2013, et remercié les membres du Comité, les employés municipaux et les nombreux bénévoles qui ont apporté leur précieux concours pour en assurer la réussite. Puis, la trésorière a dressé le bilan financier de l'exercice et a obtenu un quitus accordé à l'unanimité.

Plusieurs membres du Bureau - dont la Présidente Monique Reboul, le Vice-Président Angelo Fabris et la Trésorière Jacqueline Herbert - ne se représentant pas, il a été fait appel à candidatures et procédé à un renouvellement, à la fois du Conseil d'Administration et du Bureau lui-même.

Dorénavant, ce Bureau est constitué comme suit :

*Président* : Franck Aimadieu

*Vice-Président* : Thierry Maussan

*Secrétaire* : Corinne Reboul

*Secrétaire adjoint* : Jean-Claude Reboul

*Trésorière* : Sandrine Luciani-Beaumont

*Trésorier adjoint* : Alain Bier.

En concluant la séance, M. le Maire a remercié toutes les personnes qui ont oeuvré pendant de longues années pour la réussite du Comité des Fêtes, et plus particulièrement celles et ceux qui ne se représentaient pas. Et il s'est félicité de constater qu'une équipe rajeunie, pleine de projets et d'ambition pour l'animation festive de notre village, prenait la relève.

## la Strada

Mercredi 14 mai à 20h30, aux Pénitents

**My Sweet Pepperland (vo)** - Réalisation : Hiner Saleem

Avec : Golshifteh Farahani, Korkmaz Arslan.

Au carrefour de l'Iran, l'Irak et la Turquie, dans un village perdu, lieu de tous les trafics, Baran, officier de police fraîchement débarqué, va tenter de faire respecter la loi. Cet ancien combattant de l'indépendance kurde doit désormais lutter contre Aziz Aga, caïd local. Il fait la rencontre de Govend, l'institutrice du village, jeune femme aussi belle qu'insoumise...

## VELO CLUB

Le mois de mars s'est terminé pour le vélo club par le repas annuel qui a permis de déguster un excellent couscous.

La saison est maintenant bien lancée, et les résultats sont très satisfaisants. Lors des 2 étapes du *Tour des Bouches du Rhône*, en minimes, Guillot Valentin a terminé 4e et 5e, et Patellaro Dorian 8e et 13e, mais comme il est minime 1, il porte le maillot de leader de cette catégorie. En cadets, Guy Julien a terminé 2e et 5e, ce qui le place sur le podium au classement général. Dans cette catégorie, Zamagna Vincenzo occupe la 1ère place des sprints intermédiaires. Lors de la première épreuve du *trophée de Vaucluse*, nos minimes ont fait un magnifique tir groupé avec Guillot Valentin qui a gagné la course, Patellaro Dorian à la 2e place et Plauche Romaric à la 4e. Guy Florian est 13e. Chez les féminines, Fabre Pauline, grâce à sa 7e place, prend le maillot du classement féminin. En cadets, Galanti Maxence est 5e et Guy Julien 9e. En seniors, Galanti Olivier est 7e.

Cette saison, le club a un fort bataillon de féminines qui se préparent activement pour participer à la *Coupe de France* minimes cadettes à Izernore (01) le 11 mai et à Sauternes (33) le 18 mai. Pour s'y préparer, elles ont participé à une course à Anneyron (26). Fabre Pauline a terminé 14e. Elles ont aussi en point de mire *l'inter régions* à Aureille(13).

Pour terminer, un petit mot sur les plus jeunes de l'école de cyclisme qui s'entraînent ferme en vue des deux premières manches du *Trophée de Provence* qui se dérouleront le 4 mai à Berre et le 11 mai à Aubagne.

## MEDIATHEQUE

La médiathèque sera fermée les **1<sup>er</sup> et 8 Mai**. Elle sera ouverte les **2, 3, 9 et 10 mai**. Elle sera fermée du **29 mai au 2 juin inclus**.

*Un après-midi au jardin à Akwaba*

**Samedi 10 mai** à Akwaba, la bibliothèque proposera des ateliers de **peinture photographique** avec les *Ornicarinks*,

*Lecture publique « Le Secret d'Orbae »*

**Judi 15 mai** à 18h30, aux Pénitents, par l'auteur-illustrateur François Place, ainsi que Projection de ses dessins.

Gratuit, 04.90.22.42.50 ou bibliotheque-chateauneufdegadagne@orange.fr

*Vente de livres déclassés*

**Du samedi 17 mai au mercredi 28 mai**

Chaque année, la bibliothèque doit se séparer de certains de ses documents pour des questions de place, de mauvais état ou de contenus inadéquats. Dans le jargon du bibliothécaire, on appelle ça le « *désherbage* ». Pour donner une seconde vie à ces documents et pour pouvoir éventuellement les remplacer par des éditions plus récentes, nous vous les proposons à la vente, aux tarifs suivants :

- **CD 2 € - Revues 1 € les 3 - Romans 1.50 €**

- **Livres grand format (Beaux livres) 3 € - Albums pour la jeunesse et BD 1 €**

- **Editions « poche » 0.50 €**

*Les Petites Histoires du Mercredi*

**Mercredi 21 mai**, à 10h30 pour les 1/3 ans -et à 11h pour les 4/6 ans.

*Histoires et chansonnettes lues et racontées par les bibliothécaires et des lecteurs bénévoles.*

Gratuit, réservation 04.90.22.42.50 ou bibliotheque-chateauneufdegadagne@orange.fr

## FOYER RURAL

FESTIVAL  
**ROCK en STOCK**  
SAMEDI **24 mai 2014**

LITTLE BIG BAND  
PILE OU FACE  
TWO KEYS  
TWIN SISTERS  
HOT PEANUTS  
S.M.A.L.L.  
HEAVY CLOUDS  
MATAMORE  
THE JOE  
LAST CHANCE  
SYMBIOSE  
BAD RULERS

**12 groupes** se produiront sur la scène d'Akwaba dès 17h (Entrée **6 €**). Du Rock, Reggae, Folk, Pop, Variétés internationales... De 9 à 65 ans, les musiciens se succéderont dans la bonne humeur, on retrouvera les anciens comme les nouveaux...

*Danse traditionnelle*

Salle des Expos : **vendredi 9 mai**, 19h-0h (19h / 20h). Apportez votre pique-nique à partager. Et **vendredi 23 mai**, 19h-21h.

Renseignements : Mireille 04.90.22.04.42

*Randonnée pédestre*

**Dimanche 18 mai** : *Cougour* (Drôme). 5h de marche, 13,5 km, dénivelé d'environ 560 m. Rdv à 9h place de la Poste, en voitures.

Contact : 04 90 22 26 76 ou 04 90 22 52 96

*Club Photo Numérique*

Prochaines réunions : **2 et 16 Mai**

## Un après-midi au Jardin

Le **10 Mai** prochain, la 5ème édition de cet agréable moment festif, bucolique et mélangé revient au sein du *Potager de La Friche* et dans les locaux d'*Akwaba*.

Un programme gratuit et tout public autour du jardin avec le 15ème (déjà!) troc aux plantes des *Pimprenelles*, des animations inédites, la *Disco Salade* et une bonne dose de musique live pour terminer comme toujours sous les étoiles.

### Au programme :

13h - 18h : Troc aux plantes (n'hésitez pas à vous familiariser à cette pratique simple, conviviale et économique, Renseignements sur <http://www.les-pimprenelles.com/le-troc-aux-pantes-kesako/>)

14h : - Ateliers de partage numérique avec *Freesson* et Cours de peinture photographique avec les *Ornicarinks* et le concours de la Médiathèque Raoul Milhaud

16h : Disco salade (venez avec votre épulche légumes !)

18h : Micro-concert de *Jankenpopp*

19h : Barbecue au jardin

20h : *Fleur* (qui vient de sortir son dernier album, «*Forvil*») en Concert

21h30 : *Pola Facettes* et *Cristel Dutorchon*, un bal rock au milieu des poireaux.

Tout l'après-midi : animations pour les enfants, buvette.



*Du partage, du plaisir, de la musique ! On vous attend nombreux et heureux !*

Infos : Christophe: 06 81 55 64 60  
[lespimprenelles@sfr.fr](mailto:lespimprenelles@sfr.fr); et les sites : [www.lespimprenelles.com](http://www.lespimprenelles.com) et [www.akwaba.coop](http://www.akwaba.coop)

## Bèuta printanièro

Cade matin, quouro me siéu vesti, vòu tant lèu vers la fenèstro per bada la naturo !

Sabe proun que noste jardin a rèn de la bèuta d'aquéli que soun establi pèr d'especialisto, mai mau-grat acò es pèr iéu lou mai pouldid de tóuti !

En aquest agradiéu mes d'abriéu s'acoulouris de tóuti li cousta. Aquest an, soun lis agroufinié que soun proun en avanço, e qu'embellisson li quatre caire de noste paradis : si flour d'uno blancour immaculado tapisson manto un caire de noste proupieta, e nous fan espera uno douço regalido de si fru goustous.

La verdejanto pelouso es cuberto de tout cousta de moulounado de margarideto que vènon tapissa la verdour de l'erbo. De plaço en plaço quàuqui tulipo de manto e uno coulour se dreisson fieramen au mitan dis erbage. En bourduro dóu camin, uno estendudo de muguet coumenço de s'auboura e, forço en avanço aquest an, tardara pas a tapissa de sa blancour aqueste caire requist.

Li jaune fourcicia, éli, perdon adeja si jauno coulour. Dóu mume pouli jaune i'a tambèn un pichot aubrihoun que n'en counèisse pas lou noum, mai que Madamo Zanetta (uno di ràri memòri d'encò noste) m'a di qu'en latin ié dison lou *Trifolium* e *Coronille* en francès. Aquest aubrihoun flouris dins tóuto nosto colo e se sameno facilamen d'en pertout, en tapissènt de sa bello coulour touto la verdour dis àutri planto.

Es tambèn lou moumen de la flouresoun di glicino, que s'alongon sus la lèio de lausié, sus mai de cinquanto metro de longo e que s'enhauson à la cimo di pin.

Bade tambèn la pouldido baragno de bouis, que sa verdo coulour embelis nosto lèio.

Alor, bèn segur, tout acò demando proun de peno pèr l'entreteni, mai lou plasé qu'avèn de lou bada, nous pago de nòsti susour !

**Pèire Courbet, de Castèunòu**

## Beautés printanières

*Tous le matin, une fois habillé, je vais aussitôt vers la fenêtre admirer la nature.*

*Je sais bien que notre jardin ne se compare pas à ceux qui sont dressés par des spécialistes, mais malgré cela, il est pour moi le plus beau de tous !*

*En cet agréable mois d'avril, il se colore de tous côtés. Cette année, ce sont les cerisiers qui sont en avance, et qui embellissent les quatre coins de notre paradis : leurs fleurs d'une blancheur immaculée tapissent différents endroits de notre propriété, et nous font espérer un régal de leurs fruits goûteux.*

*La pelouse verdoyante est couverte d'une multitude de pâquerettes qui viennent recouvrir la couleur unie de l'herbe. Ici ou là, quelques tulipes multicolores se dressent fièrement au milieu des herbages. En bordure du chemin, une étendue de muguet, fort en avance cette année, commence à pointer et ne tardera pas à tapisser de blanc ce coin délicieux.*

*Les jeunes forsythias, eux, perdent déjà leur jaune couleur. Du même joli ton, il y a un arbuste dont j'ignorai le nom, mais que Mme Zanetta (une des rares mémoires de chez nous) m'a indiqué être en latin, le *Trifolium*, et en français la Coronille. Cet arbuste fleurit dans toutes nos collines et se reproduit aisément tout seul, en tapissant de sa belle couleur le feuillage des autres végétaux.*

*C'est aussi le moment de la floraison des glycines qui atteignent plus de cinquante mètres de long sur la haie de lauriers et qui s'élèvent très haut jusqu'à la cime des sapins.*

*J'admire aussi la jolie haie de buis dont la couleur vert foncé embellit notre allée.*

*Certes, tout cela demande du travail et de l'entretien, mais le plaisir que nous avons à en admirer le résultat, nous paie de toutes nos peines !*

## TENNIS CLUB DE CAMPBEAU

Il y a quelques années, les clubs de tennis s'évertuaient à fidéliser les adhérents surtout adultes, craignant la perte du nombre de licences. Ainsi se mettaient en place de multiples animations.

Aujourd'hui, les Ecoles de Tennis prennent le relais et le Comité de Vaucluse n'est pas à la traîne. Logiquement, les jeunes pousses du TCC, bien encadrés, participent largement, d'autant plus que le Président Olivier Baroncelli a franchi la marche club/Comité directeur, ce que n'avaient pas osé ses prédécesseurs.

Grâce à son omniprésence, le club se trouve propulsé aux avant-postes et les acteurs en retirent des bénéfices évidents.

Ainsi, le 19 mars, **Elsa Gouven, Capucine Autard, Yann Nicolas, Tom Charbonnel, Samuel Poule et Antoine Picazo** (photo), ont été sensibilisés à l'importance de la condition physique pour la pratique de leur sport favori. Leur motivation, leur détermination et l'esprit d'équipe indispensables ont pesé lourd au moment du bilan. D'où une magnifique 2<sup>e</sup> place sur 8 équipes engagées, avec à la clé une médaille. Ils méritent de chaleureuses félicitations englobant l'équipe éducative.

De la condition physique, il en faudra aux prétendants à la victoire dans le **Tournoi Open** où se mesurent les plus fines raquettes régionales. De plus, 2014 figurera parmi les grands crus avec pour une fois, une météo exceptionnellement douce.

